

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Parlons GLP1: Intégrer les arGLP1 à la pratique

**No d'activité :** 69882

**Date :** mercredi le 18 septembre 2019

**Lieu :** Restaurant Le Bleumarin

**Coordonnées :** 55, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu

## Objectifs

- Reconnaître les patients qui pourraient être de bons candidats au traitement par un agoniste des récepteurs du GLP-1 (arGLP-1)
- Expliquer à leurs patients pourquoi ils envisagent un traitement par un arGLP-1 ainsi que les risques et bienfaits potentiels de ce traitement
- Répondre aux questions pratiques de leurs patients concernant l'initiation d'un traitement par un arGLP-1 (injection, dose, ajustement posologique, etc.)
- Décrire la prise en charge des cas de diabète complexes ou difficiles

**Président de séance :** Dr André-H. Dandavino

## Horaire

2019-09-18	18:30	20:00	Conférence	Parlons GLP1: Intégrer les arGLP1 à la pratique	Dre Marie-Andrée Corbeil, endocrinologue
------------	-------	-------	------------	---	--

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Julie Vincelette au 514-229-5296 ou à vincelette\_julie@lilly.com  
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Eli Lilly

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:  
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.